

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Saint Paul Cap de Joux proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le **16 mars 2026**, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Christian BELAUT, Michel BELAVAL, Zalifaou BERNÈS, Ludovic Carro, Françoise PIERRE, Stephane MARCELLIN, Bernard BARDOU, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Vente ancienne usine nommée Socadal LE SOUC A 1001 - A 1473 - A 1475

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de vente concernant l'ancien bâtiment industriel dénommé « Socadal », situé 9 avenue Laure Monsarrat à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

Ce bien communal, ferait l'objet d'un projet de réhabilitation par la Société Civile Immobilière Vivre Au Vert, dont Messieurs GAY et WADOUX sont associés, le siège social est situé 11 Avenue Jules Ferry 81300 GRAULHET.

La vente sera réalisée par l'intermédiaire de l'agence ORPI, sise 13 avenue Charles-de-Gaulle – 81500 Lavaur.

Le prix de vente du bien a été fixé à 128 000 €, honoraires d'agence inclus (8 000 €). Le montant net revenant à la commune, après déduction des frais liés à la transaction, s'élève ainsi à 120 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette opération permettra de valoriser un bâtiment inoccupé depuis plusieurs années et de favoriser la réhabilitation du site à usage économique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité (ou à la majorité),

APPROUVE la vente de l'ancien bâtiment « Socadal » sis 9 avenue Laure Monsarrat à Saint-Paul-Cap-de-Joux, aux conditions financières exposées ci-dessus,

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :

Laurent VANDENDRIESSCHE



Le Secrétaire de Séance :

Michel BELAVAL



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :

<http://www.telerecours.fr>